

Editorial

L'avancée du projet d'aménagement du secteur Clichy-Batignolles en 2009 n'a pas été celle escomptée.

Les habitants et citoyens s'intéressant à ce projet ont vu leurs inquiétudes grandir au fil des annonces faites par la Mairie de Paris.

Tout d'abord, l'implantation de la cité judiciaire, soutenue par la Mairie de Paris et du 17^{ème}, nécessitant la construction d'une tour : au départ de 120 mètres, la voilà de 200 mètres. Comment vont ils faire pour atteindre les objectifs énergétiques annoncés et validés par le conseil de Paris dans le Plan Climat.

Ensuite, la mobilité. Le problème de la saturation de la ligne 13 n'est pas méconnu. Pourtant, à l'heure actuelle, aucune décision pour débiter des travaux afin de désengorger cette ligne n'a été prise.

La concertation sur son désengorgement a présenté plusieurs solutions mais elles n'aboutiront qu'au mieux en 2017. Et faut il encore qu'elles soient prises rapidement.

Et en attendant ? Les usagers actuels doivent continuer de supporter cette situation, qui ne va cesser de s'aggraver avec l'arrivée des premiers habitants du secteur Clichy-Batignolles pour atteindre à terme 27 000 usagers de plus en 2016, sans compter l'augmentation classique du nombre d'usagers.

La mixité sociale ? Aucun intérêt sérieux n'est porté par les responsables du projet sur ce sujet. Un atelier en cours en fait néanmoins l'objet. Pourtant, cette problématique est la plus suivie par les riverains.

De plus, cette problématique, si complexe, nécessite un réel investissement pour qu'une mixité soit réussie.

Les espaces verts, plus belle réussite du projet, qui peut voir encore ses ambitions grandir, notamment en s'insérant dans une vraie trame verte à l'échelle de la ville, en colonisant pas seulement les espaces réservés mais aussi le bitume.

La concertation du projet. Un moment très attendu par chacun de nous pour pouvoir s'exprimer, faire des propositions alternatives et suivre au mieux le projet ; Mais comme beaucoup de concertations, c'est une belle parodie.

Des réunions annoncées parfois deux jours avant, certaines réunions ayant lieu le même jour et parfois, trois réunions la même semaine...

Quel rythme !

Et pendant ces réunions ?

Que dire ? Beaucoup de temps perdu à des présentations parfois un peu trop longues par rapport au temps imparti à la discussion. Une écoute, certes, mais le sentiment que toutes ces discussions où différentes propositions sont faites par les citoyens ne seront pas prises en compte sur les sujets délicats, notamment concernant les enjeux environnementaux, étant donné la pugnacité de certains élus sur certains de ces sujets.

Alors, l'année 2010 va être difficile. Chacun de nous doit un peu plus se mobiliser.

Nous invitons les habitants, les riverains et citoyens à rejoindre notre association pour nous aider à rendre ce projet exemplaire et qu'un réel éco-quartier voit le jour.

C'est en unissant nos forces que nous pourrions faire avancer les problématiques.

La vie du site internet

Retrouvez sur notre site internet les articles vous permettant de suivre l'actualité du projet et le détail des sujets abordés ci-dessous.

Réunion du conseil d'administration le 9 février 2010

Les administrateurs des amis de l'Ecozac des Batignolles se sont réunis afin d'arrêter les objectifs 2010.

Pour cela, un bilan 2009 fut nécessaire.

Le projet demande une grande mobilisation, nécessite un certain nombre d'actions.

Toutefois, face à des ressources humaines limitées, les amis de l'EcoZAC ne peuvent malheureusement pas mener toutes les actions qu'ils souhaiteraient.

Ainsi, afin de mener à bien ce dans quoi nous nous engageons nous faisons le choix en ce début 2010 de nous limiter dans nos objectifs mais de les atteindre parfaitement.

Les trois grands points de ce premier semestre seront :

- la réalisation de notes de position
- la participation à la concertation et à l'enquête publique
- l'information du public via le site internet

Participation au groupe projet, aux ateliers citoyens et aux ateliers sur la modification du PLU

La reprise de la concertation en ce début d'année 2010 fut difficile.

La plupart des réunions ont été annoncées un à trois jours avant ... Difficile de se libérer.

Et oui, la Mairie de Paris souhaitait faire son assemblée annuelle de la concertation Clichy-Batignolles et il fallait alors boucler les derniers ateliers et groupes projets au plus vite.

De qui se moque t on ?

La concertation sur le désengorgement de la ligne 13 du 11 janvier au 11 février 2010

Suite à une recommandation de la Commission nationale du débat public (CNDP), le 2 septembre 2009, d'ouvrir une concertation sur le projet de désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14, une concertation de 5 semaines a eu lieu : du 11 au 11 février 2010.

Le mécontentement des usagers a pu se faire entendre.

Malheureusement, cela ne change rien à la situation.

Toujours aucune proposition à court terme pour pallier à cette saturation, qui va s'accroître avec le nombre d'usagers qui vont fortement augmenter. Et oui, contentons nous de « Que va-t-il se passer en 2017 ? » si les décisions sont prises rapidement et les délais respectés.

Quant à avant ? Apparemment, cela n'inquiète pas grand monde.

Pour connaître les différentes solutions proposées par le STIF, [retrouvez le dossier de concertation.](#)

Inutile de chercher la proposition d'une station à la gare Pont Cardinet. Elle a apparemment belle et bien disparue. Elle a été évoquée lors de l'assemblée générale.

Deux membres de l'association, Laurence Kaisergruber et Max Maurel, invités par la Mairie de Paris, témoignent de leur participation à la concertation lors de l'assemblée annuelle de la concertation Clichy-Batignolles

Et cette assemblée annuelle ?

A l'image de 2009, cette assemblée n'aura pas fait apparaître de grandes avancées malgré le travail assidu des citoyens dans les ateliers et groupes de projet de concertation.

Que vont devenir ces propositions ? A quoi vont servir les prochaines ateliers ?

[Voici les points importants de restitutions des ateliers et les moments forts de cette assemblée annuelle.](#)

L'assemblée générale ordinaire annuelle des amis de l'EcoZAC des Batignolles

Les membres s'y réunissent. A cette occasion les objectifs 2010 pourront y être présentés, un nouveau bureau et conseil d'administration seront élus et les comptes financiers de l'association seront présentés.

L'assemblée générale ordinaire annuelle 2010

Les membres des amis de l'EcoZAC des Batignolles se réuniront le 1^{er} mars 2010 à cette occasion.

Une réunion plénière s'en suivra.

Réunion plénière de l'association

Suite à l'assemblée générale de l'association, les membres se retrouveront pour échanger plus longuement sur les objectifs 2010, les ressources disponibles, et un ajustement des objectifs selon ces ressources.

Participation à la concertation

L'atelier sur l'identité, la mixité et la densité dans le quartier d'une part et celui sur les commerces, les services et les équipements se poursuivent.

La première réunion du groupe projet sur l'intercommunalité aura lieu le 10 mars 2010.

ACTIONS à VENIR

Recherche de bénévoles

L'association recherche des bénévoles compétents en architecture et urbanisme

durables, énergie, performance thermique des bâtiments, eau et assainissement, déchets, transports, droit de la construction et de l'urbanisme, etc. afin de renforcer ses compétences techniques et juridiques.

D'autre part, afin d'accroître son action sur le terrain, l'association a besoin de toutes les bonnes volontés pour l'aider à sensibiliser les habitants, organiser des événements réguliers ou participer à la concertation.

Recherche d'un webmaster

Notre webmaster actuel manquant de disponibilité, nous sommes à la recherche d'un(e) webmaster bénévole capable de partager les tâches de maintenance et d'évolution technique. La connaissance de SPIP et du langage php est nécessaire.

Recherche d'un juriste

Nous recherchons l'aide bénévole d'un(e) juriste compétent(e) en matière de construction et d'urbanisme pour nous aider à examiner les décisions prises au fur et à mesure du développement du projet au regard des réglementations applicables, dont certaines ont été ou seront très sensiblement modifiées par les lois « Grenelle I et II ».